

Monsieur Claude GUEANT
Ministre de l'Intérieur,
de l'Outre-Mer,
des Collectivités territoriales
et de l'Immigration
1 Place Beauvau
75 800 PARIS Cedex 08

Paris, le 4 mars 2011

Ref. : VG/GD/ 11 001 03

Objet : Préavis de grève – 11 mars 2011

Courrier RAR

Monsieur le Ministre,

Les familles Françaises n'ont de cesse d'alerter le gouvernement sur les risques que fait courir à *nos* enfants le décret dit MORANO car il s'agit bien de la qualité et de la sécurité de *nos* enfants dont il s'agit. Malgré les actions précédentes tendant à l'abrogation dudit décret, le Gouvernement n'a pas encore pris conscience du problème et ne veut pas tenir compte de nos propositions.

L'accueil de *nos* enfants ne doit pas être négligé et toute réforme en la matière doit se faire en concertation avec les professionnels. La FNACT-CFTC demande que leur avis soit pris en compte ; que les formations nécessaires leur soient accordées et que toute réforme quant aux structures d'accueil se fasse avec eux.

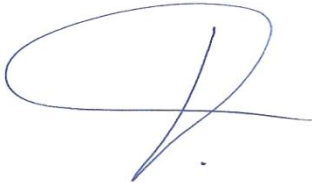
Le décret MORANO n'est pas la solution au problème d'accueil de la petite enfance mais des solutions existent et la FNACT-CFTC est persuadée que la réforme souhaitée par le Gouvernement doit être modifiée et améliorée.

La FNACT-CFTC s'inscrit donc dans le mouvement du collectif PAS DE BEBES A LA CONSIGNE, dont elle fait partie, et appelle les agents à participer à une journée de grève le 11 mars 2011. Le présent courrier vaut préavis de grève pour ladite journée du 11 mars 2011 et couvre l'ensemble des personnels des collectivités territoriales.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre haute considération.

Gilles DEBIAIS
Président FNACT-CFTC

Alain MAZEAU
Secrétaire général FNACT-CFTC



Copie : M. François BAROIN, Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
M. Philippe RICHERT, Ministre chargé des Collectivités territoriales